



ÉTABLISSEMENT

Ville d'Aucamville (31)
Place Jean Bazerque
BP 80213 31142 SAINT-ALBAN
Cedex
31140 Aucamville

AVIS DE CONCOURS

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville d'Aucamville (31), Numéro national d'identification : 21310022500019, Contact : Gérard ANDRE, CS 80213 AUCAMVILLE, 31142 SAINT ALBAN CEDEX, FRANCE. Tél. : +33 562759494. Fax : +33 562759498. Courriel : marches.publics@ville-aucamville.fr. Code NUTS : FRJ23.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-aucamville.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

MAIRIE D AUCAMVILLE, Numéro national d'identification : 21310022500019 CS 80213 AUCAMVILLE , Contact : SERVICE MARCHES PUBLICS, 31142 SAINT ALBAN CEDEX, FRANCE. Tél. +33 562759494. Courriel : marches.publics@ville-aucamville.fr. Code NUTS : FRJ23. Adresse internet : <http://www.ville-aucamville.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : COMMUNE

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A AUCAMVILLE

II.1.2) Code CPV principal

71300000

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71300000 , 71240000 , 71330000

II.2.4) Description des prestations

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes à Aucamville, un concours restreint de maîtrise d'œuvre est lancé afin de désigner un lauréat avec lequel un marché négocié de maîtrise d'œuvre passé sans publicité ni mise en concurrence sera conclu.

Le concours restreint se déroulera en deux phases : la sélection de trois candidats admis à concourir puis la désignation d'un lauréat. Les variantes sont interdites.

La mission confiée au maître d'œuvre comprend les éléments de mission relatifs aux ouvrages de bâtiments tels que définis aux articles R. 2431-8 et suivants du Code de la commande publique. La mission de maîtrise d'œuvre sera également composée des missions complémentaires suivantes : SYNTHÈSE, OPC, SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI), MAQUETTE NUMERIQUE, SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (STD), SIGNALÉTIQUE, QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS (QEB), ANALYSE EN COUT GLOBAL. Le contenu de la mission sera précisément arrêté lors de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre.

Un marché de travaux allotis sera par la suite lancé avec pour objectif une ouverture de classes pour la rentrée scolaire 2023-2024. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux par le maître d'ouvrage est de 7 460 000 € HT (valeur décembre 2020).

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Le candidat peut se présenter seul ou sous forme d'un groupement. La forme du groupement est libre. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire et être obligatoirement l'architecte. Le candidat, quelque soit sa forme, devra présenter les compétences minimales exigées suivantes : Architecte, OPC, Structure, Fluides, Electricité, Thermique, QEB (Qualité Environnementale du Bâtiment), Economiste, Paysagiste, VRD, Acoustique, BIM niveau 2 et BIM manager.

La sélection des candidats admis à concourir sera réalisée selon les critères, par ordre de priorité, suivants (sous réserve de la recevabilité de la candidature) :

- 1- Qualité et pertinence des références fournies,
- 2- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate.

A l'issue de cette première phase de sélection des candidatures, trois candidats seront retenus par le pouvoir adjudicateur, après avis du jury.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluation des prestations et projets sont, par ordre de priorité, les suivants :

- 1- Adéquation de la réponse au programme : respect du programme fonctionnel (maîtrise des surfaces, organisation fonctionnelle, circulations, évolutions futures), prise en compte de l'exploitation/maintenance,
- 2- Qualité technique et environnementale : pertinence des solutions proposées, respect des objectifs énergétiques et carbone, respect des enjeux de la démarche BDO, gestion des eaux pluviales, traitement des espaces végétalisés,
- 3- Qualité de l'écriture architecturale et urbaine : qualité architecturale des espaces de vie et options proposées en matière de qualité d'usage, relation au site et parti esthétique,
- 4- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : l'appréciation de celle-ci tiendra compte principalement de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Lundi 22 février 2021 - 10:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les primes

Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées :

Une prime de 27 000 EUR HT sera versée aux trois candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes à la demande. Pour le lauréat au concours, sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'oeuvre qui fait suite tiendra compte de la prime.

Le maître d'ouvrage alloue les primes aux participants au concours au vu des propositions qui lui sont faites par le jury.

En effet, la prime pourra être réduite ou supprimée si les prestations demandées n'ont pas été fournies ou ne correspondent pas au niveau de prestation demandé :

- Absence de l'une des pièces demandées : projet jugé irrégulier. Il ne sera pas analysé. La prime sera réduite sur proposition du jury ;
- Projet présentant divers manquements au règlement du concours : Il ne sera pas analysé. La prime sera réduite sur proposition du jury ;
- Projet jugé insuffisant en raison de la qualité médiocre et de l'imprécision des documents remis : suite à l'analyse des projets et selon son degré d'insuffisance, la prime pourra être réduite.

En cas de groupement, la prime sera répartie entre les cotraitants sur proposition du mandataire du groupement.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants**IV.3.3) Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours :
Oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE 68 RUE RAYMOND IV BP 7007 , 31068 TOULOUSE CEDEX 7 FRANCE. Tél. +33 562735757. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours****VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

20 janvier 2021